



Litige avec assurance sur taux usure pièce après un accident

Par **mondeo220st**, le **30/03/2011** à **18:57**

Bonjour,

J'ai eu un accident non responsable, et après le passage de l'expert on me demande de payer 50 % sur les pièces qui sont remplacées (usure) .

j'ai demander a mon assurance de faire le nécessaire pour que la partie adverse me rembourse les 50 % car elle est responsable. mon assurance fait la sourde oreille.

Sous quelle loi, décret ... je peux demander réparation du préjudice en sa totalité ? pouvez vous me donner conseil avec des types de lettre pour mon assurance ?

Je vous remercie d'avance.

Par **chaber**, le **31/03/2011** à **07:17**

Bonjour,

Sur certains organes il est normal de retenir un taux d'usure (par exemple pneumatiques, amortisseurs, boîte de vitesse, plaquettes de freins...), car il doit y avoir échange après plus ou moins X km. Ceci est de l'entretien normal d'une voiture.

Par **mondeo220st**, le **31/03/2011** à **20:23**

bonjour, l'assurance ma téléphoner et ma dit d'envoyer ma facture des pièces comme les amortisseurs, kit de roulement de moyeu, pallier-jambe de suspension tête de roulement et toutes les autre qui vont suivre si il y a pour un remboursement. j'espère que cela va se faire (50%).sinon je demande un recourt vers le tierce. comme le prévoit le code civil!

merci.

si vous avez des autres réponse merci d'avance.